

> Cœur du village

Depuis le mandat précédent, une réflexion globale est menée pour l'aménagement du centre du village. Les projets mis en place par la municipalité répondent à une vision d'ensemble de la commune et s'inscrivent dans une cohérence de développement et de redynamisation où les quartiers trouvent chacun leur place les uns par rapport aux autres.

Le centre de la commune ne se limite plus aujourd'hui au périmètre école-mairie-église. Il s'est élargi au fil du temps entre l'avenue de Trévoux (RD936) et l'avenue de Bresse (RD117). « Le cœur historique du village a été déserté par les habitants et les commerces, souligne Guillaume Fauvet. L'attractivité de l'ancien centre a été perdue. Les commerces sont maintenant avenue de Trévoux. Notre réflexion doit donc prendre en compte cette nouvelle dimension. »

> Plusieurs scénarii ont été élaborés

Puisque les commerces souhaitent rester avenue de Trévoux, qui est un axe où le trafic est important avec 20 000 véhicules par jour, c'est le centre du village qui va descendre jusqu'à eux. « Nous avons travaillé sur plusieurs aspects, poursuit Guillaume Fauvet, avec tout d'abord l'aménagement autour de Ferm'andises et de l'éco quartier. Les feux implantés avenue de Trévoux permettent de réguler les entrées et les sorties du centre commercial. La capacité de stationnement a été augmentée et le plan de circulation est plus cohérent. Nous avons souhaité favoriser tous les modes de déplacement, que ce soit en voiture, en bus, à pied ou à vélo. Concernant les logements, l'offre se devait également d'être complémentaire autour de ces différents pôles. La redynamisation du centre village passera quant à elle par le développement d'une offre diversifiée d'habitat, ce qui permettra de faire revenir les habitants et de redonner vie au cœur historique de la commune. »

“ se développer de manière raisonnée

Redonner de l'attractivité au centre village passe aussi par la révision des flux de circulation et la diminution de la vitesse. « Au fil des ans, beaucoup trop d'automobilistes ont pris l'habitude d'éviter le rond-point de la Fruitière en coupant par le centre du village, remarque Guillaume Fauvet. Il faut redonner une fonction de desserte locale et non de transit aux rues du village, des écoles et du bourg. Ce constat a été largement partagé avec les riverains. »

> Où en est-on ?

Saint-Denis-lès-Bourg souhaite se développer de manière raisonnée afin que soit perpétué

l'état d'esprit convivial du village. La commune offre tous les avantages des services de la ville à proximité, tout en ayant conservé sa ruralité où les gens se sentent bien et où il fait bon vivre. « Les 17 logements de l'éco quartier acquis par Logidia seront livrés à l'automne, explique Guillaume Fauvet. Pour ce qui est des immeubles tertiaires Vice Versa sur l'avenue de Trévoux, cinq plateaux sur les six proposés sont actuellement occupés. Au centre du village, les premiers locataires de Bourg Habitat viennent d'emménager dans les logements de l'îlot de l'Érable, situés à proximité immédiate de la mairie. Après un arrêt dans la démolition imposé par la découverte de traces d'amiante, les travaux ont repris et devraient laisser place rapidement au chantier de reconstruction de 6 maisons de ville et à la réhabilitation de l'ancien immeuble. »

Ainsi, le nouveau centre du village élargi s'aménage pour répondre au mieux aux différentes demandes en logements.

> Souvenirs, souvenirs...

> 1950-1960. Le cœur du village s'éveille...

Chaque matin, dès 7h, les 4 ou 5 fermiers du voisinage traversent la place du village en poussant leur charrette chargée de bidons de lait pour arriver progressivement « à la pompe » (le puits commun du centre village) qui a l'air de les attendre en surveillant les passants. On entend le tintement des cruches de lait déposées côte à côte. Elles patienteront jusqu'au passage du laitier qui viendra de la campagne pour regagner, avec sa collecte du matin, la laiterie où le lait sera travaillé pour être vendu en lait cru, crème fraîche et fromages blancs.

Au passage devant l'épicerie-tabac de Madame Genton, Monsieur Robin aura laissé une cruche pleine et les habitants du village viendront avec leur « berthe » à lait (pot en fer blanc) faire le plein quotidien.

Le laitier passé, chacun rentrera chez lui, puis repartira mener ses vaches paître pour la journée. Plusieurs troupeaux se succéderont alors et se dirigeront vers les prés de Richagnon ou des Pilles.

Contact : Groupe histoire
Albert Dubois - 06 88 31 08 47

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

En attendant l'été...

Durant les dernières semaines, nombreuses ont été les occasions de se rencontrer, que ce soit dans le cadre de manifestations associatives, de réunions de quartier, de groupes de travail ou encore de rencontres avec les nouveaux habitants.

Les deux anniversaires des 40 ans du club d'aïkido et, plus récemment, de l'association culturelle et sportive (ACS) ont été, en particulier, l'occasion de célébrer ces deux associations pionnières de la vie associative communale. Ces moments forts nous ont permis de rappeler l'engagement de leurs dirigeants et de leurs bénévoles qui se sont succédé au fil des années avec toujours la même envie, les mêmes valeurs et le même attachement à partager avec nous leurs activités. Les traditionnelles assemblées générales du début d'été ont également témoigné, cette année encore, d'une vie associative riche, intense et diversifiée. Encore une fois merci à toutes celles et tous ceux qui s'investissent dans la vie locale et qui contribuent à animer notre commune. Bonne pause estivale et rendez-vous à la salle des fêtes pour le forum des associations samedi 3 septembre !

D'ici là, les occasions de rencontre ne devraient encore pas manquer avec l'arrivée de l'été que tout le monde espère enfin. La livraison de l'espace multisports et du skate park prévue pour le début des vacances devrait permettre aux plus sportifs de s'essayer à de nouvelles pratiques. Rendez-vous à côté de la chaufferie bois. La nouvelle édition des animations ambulantes de « bienvenue chez vos voisins » organisée par le centre social donne en ce moment même l'occasion de se rencontrer aux quatre coins de la commune autour de la caravane du pôle et d'échanger en toute simplicité et convivialité. Enfin, la fête patronale des 23 et 24 juillet prochains sera l'occasion d'accueillir nos amis roumains de Rédea pour fêter officiellement le 15^e anniversaire de notre jumelage.

Vous trouverez l'agenda de tous les rendez-vous de cet été dans ce numéro, sur le site internet de la commune ou sa page Facebook. J'espère que vous y trouverez de quoi passer de bons moments et, pour un temps, changer de rythme.

Bon été à vous !



Mise au point

Vous avez participé en nombre et activement aux différentes réunions de quartier pour exprimer vos inquiétudes face aux projets d'aménagements piétons et cyclistes proposés par la municipalité. Chacun, quel que soit son mode de locomotion, doit trouver sa place dans une circulation de plus en plus urbanisée et de moins en moins sécurisée.

scolarisés dans les établissements privés, aide non réglementée, mais reconduite par tacite reconduction depuis des décennies. Nous nous sommes opposés à cette suppression pour les motifs suivants : ÉGALITÉ de chaque citoyen et RESPECT du choix individuel. Ce dernier n'est-il pas contraint dans le cas où le service public n'apporterait pas une solution adéquate aux besoins de l'enfant ?

La presse locale a relaté, avec parcimonie, l'issue des débats sur l'aide accordée aux enfants

Le groupe Minoritaire
Tél. 07 87 85 08 26

ÉCHOS DU CONSEIL

> Séances du 29 avril 2016

Écoles

Adoption du principe de dégressivité de la participation de la commune aux écoles privées :

- Maintien des contributions pour le niveau élémentaire, et réduction de façon progressive sur 3 ans, soit 555 € pour 2017, 455 € pour 2018 et 355 € pour 2019
- Réduction progressive des aides jusqu'à leur suppression pour les maternelles
- Plafonnement des aides à un montant de 25 000 € par an pour permettre une meilleure anticipation des dépenses

La commune se laisse la possibilité d'accompagner au cas par cas des situations exceptionnelles en lien avec la commission sociale.

Aménagement

- Acceptation du raccordement au réseau de chaleur communal pour la fourniture de chaleur du programme de Bourg Habitat au profit du Clos de l'Érable. Montant des travaux : 10 187,43 € HT.
- Décision du Maire en vue de l'attribution à la Société Transalp de l'aménagement de l'espace sportif de rencontre (36 793,05 € HT) et du skate park (15 588,60 € HT).

Urbanisme

- Acceptation de la convention de groupement de commandes entre BBA et ses 15 communes en matière de voirie et aménagements urbains, et de travaux de signalisation.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)



Dans le cadre de la sensibilisation environnementale, tous les membres du conseil municipal d'enfants accompagnés d'élus sont allés visiter le château d'eau de Saint-Rémy le 6 avril et le site de la Tienne fin mai.

Le 27 avril, le CME a reçu la visite de Xavier Breton. Les enfants lui ont expliqué comment ils avaient mené, en collaboration avec la municipalité, le projet de création d'un espace multisports de rencontres. Le député a annoncé aux enfants qu'il allait participer financièrement à la réalisation de ce projet en prenant sur sa réserve parlementaire.

Le 4 mai, sept enfants se sont rendus dans le service pédiatrique de l'hôpital Fleyriat, où accompagnés par la chef de service, ils ont rencontré quelques enfants hospitalisés. Ils ont aussi visité la salle d'auscultation où les couleurs, les dessins et les rébus sont omniprésents afin de permettre aux enfants malades d'oublier un peu la maladie. Des jeux, une animation musicale et contée, et un goûter pris en commun ont également ponctué cette journée.

Agenda : les prochaines élections du CME auront lieu mercredi 7 septembre

> À noter : création d'un conseil municipal junior. Vous allez entrer en 6^e ou en 5^e, vous habitez Saint-Denis-lès-Bourg et vous vous intéressez à la vie de votre commune ?

Contactez la mairie, Dominique Bergonso (d.bergonso@stdenislesbourg.fr) ou Olivier Cobo (Zepole) et rejoignez-nous !

> Bourse au permis

Une voie vers le permis de conduire et la vie sociale

Le permis de conduire est un enjeu social et professionnel. Il représente un atout certain pour l'emploi et la formation. La bourse au permis concerne les jeunes de la commune âgés de 18 à 25 ans, et plus particulièrement ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour le financer.



C'est en 2013 que le dispositif a été mis en place à Saint-Denis-lès-Bourg, sous l'impulsion d'une jeune qui souhaitait passer son permis et qui a sollicité une aide financière auprès de la mairie. « Nous ne connaissions pas les modalités d'une telle procédure », explique Fabienne Le Page, adjointe déléguée à l'action sociale et à la solidarité. « Aussi, nous sommes renseignés et depuis, quatre jeunes ont déjà bénéficié de cet outil et un cinquième a son dossier en cours d'étude. Le principe est simple : la commune s'engage à prendre en charge 1 000 € sur le coût total du permis de conduire et accorde deux bourses par an maximum. En contrepartie, le jeune s'engage à réaliser 60 heures d'une activité bénévole au sein d'une association de la commune. Une première convention tripartite est signée entre la mairie, le jeune et l'association, et une seconde entre le jeune, la mairie et l'auto-école. Les auto-écoles concernées étant uniquement celles de la commune. »

Objectif du dispositif : permettre à des jeunes de la commune n'ayant pas les moyens financiers de passer le permis de conduire et de s'investir dans la vie de la commune et le monde associatif.

Un dossier de candidature doit être renseigné par le postulant dans lequel ce dernier devra préciser sa situation (familiale, sociale, scolaire, professionnelle) ainsi que ses motivations. « C'est important qu'il puisse présenter son projet tant concernant son permis de conduire que les activités sociales qu'il s'engage à mener », conclut Fabienne Le Page.

Une commission composée de quatre élus des commissions Action sociale et Vie locale étudie la demande et décide de l'attribution de cette bourse.

> Témoignages

Nicolas Marquet a 19 ans et est arrivé à Saint-Denis-lès-Bourg l'an dernier. Il est le 4^e à bénéficier du dispositif.

« J'ai un Bac pro électrotechnique et j'ai déposé une candidature pour intégrer une formation de Technicien Polyvalent Systèmes Audiovisuels Professionnels à la rentrée prochaine. Le permis pour moi est une nécessité. J'ai signé une convention avec l'ACS et Accords Musique, car mon objectif est de travailler dans le domaine du spectacle. Au sein des associations, je m'occupe d'installer les lumières et le son. Je me charge aussi de la régie pendant les représentations. Passer par ce dispositif vaut vraiment le coup, surtout quand on n'a pas beaucoup d'argent. »

Jean-François Bidet est coordinateur pédagogique d'Accords Musique, l'école de musique associative.

« Nicolas a rejoint l'association en amont de la signature de la convention. Il a déjà commencé à nous donner un coup de main. Il est musicien et est très motivé, aussi il gère les sonorisations et nous aide pour le transport et l'installation du matériel. C'est la première année que nous accueillons un jeune dans le cadre de ce dispositif. C'est une bonne démarche. »

Jean-Claude Gioria est président de l'ACS (Association Culturelle et Sportive).

« Ce dispositif est une excellente idée qui permet de faire connaître les associations. Nicolas est le troisième jeune à nous rejoindre dans ce cadre. Il nous aide en régie son et lumière et il est très motivé. Notre réseau permet à ces jeunes de mettre un pied à l'étrier. Prendre des responsabilités au sein d'une association est valorisant pour les jeunes qui peuvent mettre en avant cette expérience sur leur CV. La bourse au permis est un vrai coup de pouce pour les jeunes. »

Renseignements

Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg : Nawal REGRAGUI
04 74 24 45 49 ou mairie@stdenislesbourg.fr

> Le réseau de bus se restructure

Aujourd'hui, c'est Bourg-en-Bresse Agglomération qui dispose de la compétence transport et mobilité. En 2013, un contrat de Délégation de Service Public (DSP) Transports a été passé avec la société CarPostal, et ce jusqu'en 2018. Les différents objectifs de cette DSP sont de développer un réseau intercommunal unique desservant les pôles générateurs de trafics et de proposer une offre attractive.

« Après 3 ans d'exploitation, nous avons dressé un état des lieux du réseau existant afin de l'optimiser », explique Guillaume Fauvet, vice-président à la Mobilité au sein de BBA. « Aussi, à partir du 23 août 2016, un nouveau plan du réseau de bus va se mettre en place afin d'être prêt pour la rentrée scolaire. À Saint-Denis, les deux lignes existantes vont être renommées : la 4 reliera la commune au secteur des Sardières en passant par le centre de Bourg, et la 5 sera un itinéraire circulaire permettant de relier Saint-Denis-lès-Bourg et Bourg-en-Bresse. Ces deux lignes fonctionneront chacune avec un départ toutes les 30 minutes, mais avec un décalage de 15 minutes entre elles, ce qui permettra d'avoir un départ effectif de Saint-Denis tous les quarts d'heure. Les usagers pourront ainsi rejoindre le centre-ville de Bourg-en-Bresse où des correspondances seront assurées par d'autres lignes, sans être pénalisés par de long temps d'attente. »

À Saint-Denis-lès-Bourg, la desserte sera donc améliorée et l'amplitude sera élargie.

À noter : les tarifs du ticket ou de l'abonnement n'augmenteront pas cette année.

Plus d'infos : www.tub-bourg.fr

> Politique culturelle : où en est-on ?

À SAVOIR

Inscrit dans le Projet Éducatif Local, le Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (PTEAC) a pour objectifs de permettre aux enfants ou jeunes de moins de 25 ans de découvrir différentes activités culturelles et artistiques sur la commune, de renforcer les liens entre ces activités, de fédérer les acteurs artistiques et culturels du territoire...

Durant les deux premiers comités de pilotage de l'année, où associations culturelles et élus se sont réunis, plusieurs axes de travail ont été fixés :

- Favoriser les liens et les rencontres entre les associations, car peu se connaissent entre elles
 - Encourager une meilleure communication entre les associations
 - Permettre aux associations de se faire connaître
 - Promouvoir la mutualisation du matériel
 - Coordonner les initiatives et les projets des associations
 - Adopter une définition commune et partagée de la culture
- Autre action importante, le thème 2016 défini par le comité de pilotage est « l'époque médiévale » que les associations pourront s'approprier soit pour des animations en interne, soit pour des activités inter associations.

Une nouveauté verra le jour lors du forum des associations : les présentations « statiques » auront toujours lieu le matin à la salle des fêtes et l'après-midi sera dédié à la pratique avec des ateliers « découverte », des démonstrations...

À noter : un document de présentation détaillé du PTEAC sera diffusé à l'automne 2016.

> Construction de la STEP

Zoom sur la procédure de consultation des entreprises

Pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la commune conclut un marché public avec un fournisseur. Pour la construction de la nouvelle STEP, plusieurs entreprises ont été mises en concurrence. Retour sur un travail de consultation débuté il y a plus d'un an...



Les marchés publics passés par les collectivités locales sont soumis à une législation stricte. Concernant les travaux compris entre 25 000 € HT et 5 225 000 € HT, il est possible de passer par le marché à procédure adaptée (MAPA) qui est plus souple que la procédure formalisée. Avec le MAPA, le commanditaire (ou maître d'ouvrage) a publié un avis d'appel public à la concurrence auquel répondent les entreprises qui le souhaitent. Dans ce cadre, les négociations sont possibles entre la soumission des candidatures et la prise de décision du commanditaire.

>La consultation

« Le budget prévu pour la construction de la future station d'épuration est de 4 315 000 €, explique Bernard Maclat, directeur général des services. Nous

avons donc pu lancer un MAPA. Cinq entreprises ont été retenues parmi six postulantes. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) leur a été transmis. La date de remise de leurs offres a été fixée au 30 mai 2016. Les entreprises qui participent à cette consultation sont des groupements conjoints d'entrepreneurs. Le porteur du groupement doit avoir la compétence en génie épuratoire (traitement des eaux).

Une fois toutes les offres reçues, elles sont étudiées et notées en fonction de critères de sélection prenant en compte l'aspect économique et la valeur technique. Le rapport qualité/prix des offres a bien sûr été le critère principal de sélection, mais nous avons également tenu compte des propositions les plus avantageuses écono-

miquement et les plus économes à l'usage. Le dépouillement des 5 offres reçues permettra une prise de décision pour début juillet. »

>Le chantier et le suivi financier

Une fois que le marché sera signé, une période de préparation de chantier débutera. Les travaux devraient quant à eux démarrer aux alentours du 15 septembre 2016, sachant que la STEP doit être mise en service fin 2017.

En amont de cette consultation, les demandes de subventions nécessaires ont été obtenues auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental 01, de la région et du Contrat de Rivière Veyle.

« Les travaux démarreront le 15 septembre »

> Les élus vont à la rencontre des habitants



Depuis le début du mandat, des réunions de quartier sont organisées régulièrement, ce qui permet aux élus d'aller à la rencontre des Dionysiens afin de partager avec eux les différents projets de la municipalité, notamment en ce qui concerne les aménagements de voirie. « C'est important de recueillir l'avis des personnes qui sont concernées au quotidien par ces aménagements avant d'arrêter le programme des travaux à réaliser, souligne Guillaume Fauvet. Nous dressons l'état des lieux et nous confrontons nos idées à la réalité du terrain. Nous expliquons les impératifs et la législation afin d'avancer dans les projets de manière constructive et de répondre aux attentes de la population. Les débats sont intéressants et les échanges de points de vue apportent une vision globale des agencements à réaliser. Chaque quartier prend ainsi conscience

que les aménagements sont pensés en considérant la commune dans son ensemble. »

En 2016, plusieurs quartiers ont été concernés par ces réunions. En effet, certaines voies sont à sécuriser, d'autres ont été créées 40 ou 50 ans en arrière et ne sont plus adaptées à la circulation d'aujourd'hui. Ainsi, les travaux qui seront entrepris vont permettre de mettre en adéquation les routes et la vie actuelle. Sur la rue du Bourg, il s'agira de réguler le flux de circulation qui est devenu important et la vitesse qui est souvent trop élevée. La rue de la Charpine et la rue Nungesser et Coli sont des voies structurantes d'agglomération sur lesquelles nous souhaitons sécuriser tous les modes de transport. La sécurité concerne également le rond-point de la Fruitière où nous allons aménager les voies de cheminement doux (piétons et vélos) ainsi que l'accessibilité des quais de bus. Quant aux secteurs des Cadalles et de Chalandré, il s'agit cette fois de la mise en place du tri sélectif. Les logettes prévues pour les containers ne permettant pas l'implantation des bacs jaunes, des points enterrés collectifs seront mis en place.

> Point sur le tri sélectif

Les agents de BBA poursuivent les visites à domicile pour informer les habitants de la commune sur les nouveaux modes de collectes mis en place. En fonction des secteurs de résidence et des contraintes d'aménagement, seront installés soit des bacs jaunes soit des points enterrés dans les différents quartiers.

> Partez à la découverte des sentiers !

La nouvelle édition de la balade des sentiers se prépare et aura lieu samedi 10 septembre. Cette balade familiale a pour objectif de faire découvrir les sentiers de Saint-Denis-lès-Bourg aux habitants.



« Cette année, le thème est "la pollution lumineuse", sujet que nous avons déjà abordé en 2015 lors de notre participation à la Fête de la Science, explique Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement. Aussi, la marche se fera en soirée et nous pourrons ainsi en profiter pour observer le ciel nocturne. »

Nous souhaitons également profiter de ce rendez-vous annuel pour présenter la remise en service d'un ancien chemin communal quelque peu oublié et délaissé de tous, et pour cause, puisque la végétation ayant fait son œuvre, il fut longtemps obstrué en son milieu par diverses ronces et autres branchages... Aussi, les services techniques de la commune aidés par une entreprise d'insertion vont débayer et nettoyer cette voie pour que les randonneurs puissent profiter de ce circuit de promenade et rendre ainsi ses lettres de noblesse au chemin de la Charrière borgne.

Info pratique : samedi 10 septembre à 19 h - rendez-vous pour le départ de la balade des sentiers sur le parking du cimetière.

> La fibre optique arrive à Saint-Denis

L'opérateur réseau Orange va construire un nouveau réseau « tout fibre ». Il s'agit de la mise en place des équipements de l'opérateur jusqu'à l'intérieur des logements, et ce, pour l'ensemble des fournisseurs d'accès Internet. Les études ont été réalisées l'an dernier. Elles ont été précédées de discussions entre Orange et les représentants des différentes communes au sujet des secteurs prioritaires.

Saint-Denis-lès-Bourg sera donc la prochaine commune de l'agglomération, après Bourg-en-Bresse, à bénéficier de cet équipement installé par Orange.

Ainsi, dans les semaines à venir, les premières armoires vont être installées sur le domaine public ce qui permettra d'irriguer l'en-

semble des rues concernées par la première phase.

Les habitants des premières zones où aura lieu le déploiement bénéficieront dès l'automne prochain des offres « très haut débit » en technologie FTTH (fiber to the home : fibre jusqu'à l'abonné).

Concernant les logements collectifs (copropriétés ou immeubles en location), Orange va, sur ses fonds propres, déployer la fibre dans les colonnes montantes des anciens immeubles. Cette mise en place se fera à la demande des syndicats d'immeubles. Aussi, afin d'anticiper ces travaux sans lesquels l'adduction de la fibre n'est pas possible, vous pouvez d'ores et déjà contacter le syndic qui gère votre logement afin que soient entreprises les premières démarches de demande d'autorisation.

Plus d'info sur <http://reseaux.orange.fr/comment-avoir-la-fibre>

> Du côté de la Médiathèque

La médiathèque a programmé plusieurs actions « hors les murs », en collaboration avec les centres sociaux Terre en couleurs et Le Pôle.

Kamishibai, malle de livres et tapis lecture alterneront selon les séances.

Pour un public familial, gratuit.

Agenda des animations « hors les murs » de juillet

- **7 juillet** à 10 h : Pré joli
- **13 juillet** à 17 h : Pré de la cure
- **21 juillet** à 10 h : Pré joli
- **28 juillet** à 10 h : Pré de la cure
- **28 juillet** à 11 h : Pré de la cure pour un public de personnes âgées, ces trois dernières dates vous sont proposées dans le cadre de l'opération nationale « Partir en livres ».
- **9 juillet** : dernier « Tu t'es vu quand t'as lu ? » de la saison, pour préparer la valise de livres pour l'été ! Public adulte, entrée libre, à la médiathèque.

Renseignements : Tél. : 04 74 24 45 43
mediatheque@stdenislesbourg.fr

Retour en images...



> Semaine européenne

Initiée par les comités de jumelage, Saint-Denis-lès-Bourg a célébré la journée de l'Europe durant la semaine du 17 au 20 mai. Plusieurs manifestations ont ainsi été organisées. Deux expositions (une au Pôle socioculturel et une au collège Yvon Morand) ont présenté la construction de l'Europe et la mobilité européenne aux élèves de 3^e et de CM2. Ces expositions étaient animées par des intervenants de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon-Rhône-Alpes.

Pour clôturer cette semaine, le marché européen a rassemblé des produits alimentaires de différentes contrées : Allemagne, Roumanie, Italie, Espagne, Pologne, Portugal, Grèce... L'artisanat local de Schutterwald était également présent à ce rendez-vous mettant ainsi en valeur une des facettes de la culture allemande.

À leur manière, les jeunes de Pyramide ont apporté une touche européenne puisqu'ils ont proposé des pizzas et des lasagnes.

Tous ces ingrédients ont contribué à la réussite de cet événement qui fut animé par le groupe folklorique de Cruzilles-les-Mépillat. Composée en partie de nouvelles familles, la délégation allemande venue pour l'occasion a découvert notre village et ses environs.

> Agenda

En même temps que la vogue patronale du village se tiendra le 15^e anniversaire du jumelage roumain avec Redea

Date à noter : 8 octobre, soirée festive et salon gastronomique organisés par le comité de jumelage Saint-Denis/Schutterwald dont l'objectif est de financer la préparation du 30^e anniversaire du jumelage en 2018



> Les aides du CCAS sont reconduites

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) apporte, sous certaines conditions, des aides ponctuelles ou régulières auprès de différents publics.

Cette année, les prestations extra légales (relais des prestations familiales légales pour maintenir le niveau social des familles les moins aisées) sont reconduites :

- Bons vacances
- Aides au transport (chèque taxi, participation cartes de bus)
- Repas à la PUV (Petite unité de vie) afin de lutter contre l'isolement
- Aide financière pour passer le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- Aide financière pour le portage de repas
- Aide aux personnes de plus de 75 ans

En 2016, l'accent sera mis sur les bons vacances afin de pallier le désengagement du Conseil départemental, la part à charge des familles n'étant ainsi pas augmentée. Une aide à destination de tous les enfants de la commune (quelles que soient les conditions de ressources) a été mise en place.

L'action « vacances pour tous » favorisant les premiers départs (enfants jamais partis en camp ou en centre de loisirs) est reconduite.

Renseignements : au centre de loisirs Pyramide :
Tél. 04 74 24 22 71

direction@assopyramide.org ou en mairie le matin

> Venez (re)découvrir l'allemand dans une ambiance conviviale

Mis en place il y a plus de dix ans par le Comité de jumelage, les cours d'allemand sont dispensés par deux enseignantes et s'adressent à toute personne intéressée par l'apprentissage de cette langue.

Trois cours par semaine répartis selon les niveaux sont proposés :

- **Moyen et avancé** : lundi de 18 h 30 à 20 h
- **Faux débutants** : mardi de 18 h 30 à 20 h

Les cours débutent en octobre et ont lieu dans une salle au premier étage du pôle socioculturel.

Infos pratiques :

- Contact : Jean-Luc Bathias - 04 74 24 27 32
- Tarif : 120 € pour l'année (25 cours)
- Prévoir l'achat d'un manuel (+CD) en début d'année
- Réunion d'information et inscriptions fin septembre
- Possibilité d'essayer les différents cours pour évaluer son niveau

Agenda

JUILLET

- **Samedi 2**
9 h 30 - Assemblée générale Accords Musique
- **Samedi 23**
Pétanque, feu d'artifice, bal, fête foraine - Comité des fêtes
- **Samedi 23**
15^e anniversaire du jumelage roumain avec Redea
- **Dimanche 24**
Course pédestre adultes et enfants Saint-Denis Rando Cyclo
- **Dimanche 24**
Course cycliste - Saint-Denis Cyclisme - Fête foraine - Comité des fêtes
- **Dimanche 24**
15^e anniversaire du jumelage roumain avec Redea
- **Lundi 25**
14 h - Challenge André Mirmand - La Boule joyeuse - 16 quadrettes

SEPTEMBRE

- **Samedi 3**
9 h/12 h 30 - Forum des associations - Pôle socio culturel - Salle des fêtes
- **Samedi 10**
15 h - But d'honneur - La Boule joyeuse
- **Samedi 10**
19 h - Balade nocturne sur les sentiers de la commune
- **Vendredi 16**
20 h 30 - Conférence Ain Nature & Santé - La Ferme
- **Samedi 17**
16 h 30 - Marche pédestre à Saint-Denis et 20 h - Repas pot-au-feu - Donneurs de sang - Salle des fêtes

www.stdenislesbourg.fr/
Calendrier-des-fetes



AOÛT

- **Mardi 2**
9 h/13 h et 16 h/19 h - Don du sang - salle des fêtes

Zoom sur

L'été à Saint-Denis-lès-Bourg, on ne manque pas d'idées pour s'amuser !

- **Vendredi 8 juillet de 18 h 15 à 21 h**, sous le chapiteau, se tiendra la soirée d'inauguration de « Bienvenue chez vos voisins ». Le spectacle « Un monde sans Air » sera donné à 18 h 30.
- **Samedi 9 juillet à 20 h**, au 469 chemin des Rippes, ce sera chansons autour d'un feu de camp et repas tiré du sac. Chacun apportera son repas et sa lampe de poche. Et si vous souhaitez venir avec votre instrument de musique, vos partitions et vos paroles, n'hésitez pas !
- **Lundi 11 juillet à 19 h**, sous le chapiteau, place à la dictée suivie d'un repas partagé. Chacun apportera sa feuille, son crayon et un plat salé, sucré ou une boisson à partager.
- **Vendredi 15 juillet à 17 h**, aux Opalines, vous pourrez assister à une démonstration de roller, de badminton ou de jujitsu. Un apéritif dinatoire où chacun apportera un petit quelque chose à grignoter clôturera la soirée.
- **Jeudi 21 juillet à 10 h**, au pré joli, « Partir en livres » vous fera découvrir des lectures sur le thème de la ferme. L'animation est proposée par la médiathèque de l'Odyssee.
- **À ne pas manquer** : la fête du village, organisée par le Comité des fêtes, aura lieu **samedi 23 et dimanche 24 juillet**. Au programme : course pédestre, course cycliste, fête foraine et feu d'artifice. Un week-end festif et convivial à partager en famille ou entre amis !

• **Le Spécial Guinguette** au pré de la Cure se déroulera de mardi 26 à jeudi 28 juillet. Chacun, à n'en pas douter, trouvera son activité !

> **Mardi 26 juillet** à 12 h, venez participer au repas local suivi d'un thé dansant sur le thème des « chansons du vieux Paris ». Inscription avant le 10 juillet. Tarif : 15 € pour les adultes et 10 € pour les enfants.

> **Mercredi 27 juillet** de 14 h à 16 h (re)découvrez les jeux en bois et les jeux de pétanque. N'oubliez pas d'apporter vos jeux de boules ! Et de 21 h à 22 h 30, vous danserez à la guinguette au clair de lune, animée par le « Duo Bazar ».

> **Jeudi 28 juillet** de 11 h à 13 h, la médiathèque vous fera voyager au travers de lectures d'été. Un brunch sera servi ensuite.

• **Mercredi 27 juillet** de 18 h 30 à 20 h 30, sous le chapiteau, l'association Pyramide organise une veillée famille. Venez en famille vous initier aux arts du cirque et apportez votre repas ! Les boissons seront offertes.

• **Vendredi 29 juillet** de 19 h à 22 h 30, sous le chapiteau, ne passez pas à côté de la soirée de clôture. Pensez à apporter votre repas tiré du sac. Des barbecues seront mis à votre disposition. Et à 21 h 30, un spectacle de jonglerie enflammée et lumineuse, proposé par Accords Musique, ravira petits et grands.

(Liste des animations d'été non exhaustive)

Renseignements : Pôle socioculturel - 04 74 22 42 65 et le Comité des fêtes

État civil

Naissances

Maé AMOUREUX (8/04), Imran BALAHEN (12/04), Élina ANDRÉ (13/04), Timéo BAILLY (23/04), Louane CURT (12/05), Raphaëlle ROBINE (26/05), Nahil MEZZOUR (4/06), Aya DINI (5/06).

Décès

Pierre MISTO (27/04), Georges THOLLAS (8/05), Pierre HAUDIQUET (22/05), André BOURGEOIS (27/05)

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Guenaëlle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 2 800 exemplaires - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Thouny - Distribution : Ainterjob
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.